

Le Conseil municipal de La Tour-en-Maurienne s'est réuni le mardi 10 novembre 2020 à 18 heures dans la salle des Échos d'Hermillon, sous la présidence de M. DURBET Yves, Maire. Il est procédé à l'appel des conseillers municipaux, le Maire constate que le quorum est atteint.

**Membres présents :** DURBET Yves, FALQUET Philippe, FRUMILLON Mireille, BOCHET Danielle, STASIA Jean-Michel, REYNAUD Claude, AVANZI Louis, NORAZ Alain, POLTRON Martine (arrivée à 18h10), DURIEUX Natacha, OLIVE Philippe, VALENZANO Justine.

**Membres représentés :** BENEDETTO Sophie (procuration à BOCHET Danielle), DEFUNTI Elisabeth (procuration à Mireille FRUMILLON), DUPRAZ-CHAUDET Laure (procuration à Alain NORAZ), FRUMILLON Michel (procuration à Yves DURBET), MORRUGARES-BAROU Sabine (procuration à Justine VALENZANO), VALLIN Rémi (procuration à Louis AVANZI).

**Membre absent :** DOMINJON Alain.

**Date de la convocation :** 6 novembre 2020

## Ordre du jour

- 1- Approbation des nouveaux statuts du SAAEMM
- 2- Approbation des nouveaux statuts du SIVU Arc Energies Maurienne
- 3- Finances
- 4- Foncier
- 5- Personnel
- 6- Motion de défense du site industriel FERROPEM
- 7- Questions et informations diverses

### 1- Approbation des nouveaux statuts du Syndicat d'alimentation et d'Aménagement des Eaux de Moyenne Maurienne (SAEMM)

Philippe FALQUET, Président du SAAEMM rappelle que dans sa séance du 16 octobre dernier, le conseil syndical a acté la mise à jour des statuts. En effet, à la suite de la création de la commune nouvelle de LA TOUR-EN-MAURIENNE, la suppression de la compétence « gestion de l'Arc » et le choix de modifier les critères de participations financières des communes membres, la rédaction de nouveaux statuts s'est avérée nécessaire. Il précise que désormais ce syndicat se nomme Syndicat Intercommunal d'Alimentation des Eaux de Moyenne Maurienne (SIAEMM).

Tous les conseillers ayant reçu ces statuts par mail, Monsieur le maire propose de les valider.

*Vote : 17 Pour*

18h10 : Arrivée de Madame Martine POLTRON.

### 2- Approbation des nouveaux statuts du SIVU ARC ENERGIES MAURIENNE

Jean-Michel STASIA, membre titulaire du SIVU Arc Energies Maurienne rappelle à l'assemblée la création de ce syndicat au 1<sup>er</sup> janvier 2020 dont les communes membres sont : La Chapelle, La Tour-en-Maurienne (Pontamafrey), Saint-Avre, Saint-Martin sur La Chambre et Sainte Marie de Cuines.

La commune de La Chambre a demandé son adhésion par

délibération du 2 novembre 2020 et le conseil syndical l'a validé le 5 novembre 2020.

Il convient à présent que chaque commune membre délibère à ce sujet. Monsieur le Maire propose de valider les statuts du SIVU Arc Energies Maurienne comprenant l'adhésion de la commune de La Chambre au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

*Vote : 18 Pour*

### 3- Finances

Danielle BOCHET présente la décision modificative n°3 du budget principal de la commune.

Elle consiste à régulariser l'excédent reporté de la régie d'électricité et à augmenter les crédits de recettes de fonctionnement au vu de sommes perçues non prévues. Cette hausse de la masse budgétaire de 41 004,00 € est équilibrée par l'augmentation des crédits de dépenses de fonctionnement.

Monsieur le Maire propose d'approuver la décision modificative du budget principal.

*Vote : 18 Pour*

### 4- Foncier

#### Déclassement de voirie – secteur des Îles – Hermillon

Monsieur le Maire rappelle la vente de plusieurs parcelles (4 621 m<sup>2</sup>) situées dans le secteur des îles à Hermillon, à la société SNCF réseaux pour la création d'une plateforme de matériaux (délibération n°2019-106 du 4 juillet 2019). Il reste un chemin, propriété publique de la commune, pour lequel SNCF se porte également acquéreur. Afin que cet achat puisse aboutir, il est nécessaire de déclasser cette parcelle afin qu'elle rentre dans la propriété privée de la commune. Il rappelle :

- La partie à déclasser et à céder n'est plus utilisée,
- Les droits d'accès des riverains ne sont pas mis en cause
- Le déclassement de ce chemin ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulations de la voie,
- La procédure de déclassement d'une voie communale est dispensée d'enquête publique, sauf lorsque le classement

ou le déclassement envisagé a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser le déclassement du domaine public du chemin situé aux Îles en vue de son aliénation. *Vote : 18 Pour*

### **Incorporation de biens sans maître**

Le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicables aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens. En effet, lorsqu'un propriétaire ne s'est pas fait connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement de la dernière mesure de publicité prévues par l'article L27 bis alinéa 1 du code du domaine de l'Etat ; le bien peut revenir à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Actuellement, 2 dossiers sont en cours de traitement. La publicité et l'affichage obligatoire ayant été traitées, il reste l'autorisation du conseil municipal au maire pour prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal des parcelles :

- ZB 126 située au Bessot à Hermillon pour la part indivise de la succession de Monsieur TRONNEL Albert né le 23 mars 1883.

*Vote : 18 Pour*

- ZA 242 située à la Rua à Hermillon pour la part indivise de la succession de Messieurs ARBESSIER Jules, Benjamin et MONTAZ François.

*Vote : 18 Pour*

### **5- Personnel**

Yves DURBET rappelle l'adhésion de la commune au contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires souscrit par le Centre de gestion de la Savoie avec le groupement Sofaxis / CNP Assurance (assurance du personnel).

En raison des circonstances imprévues, la procédure de consultation en vue de la passation d'un nouveau contrat (l'actuel devant se terminer le 31.12.2020) ; le CDG 73 a acté la prolongation d'une année dans les mêmes conditions du contrat en cours et demande aux communes membres de l'approuver.

*Vote : 18 Pour*

### **6- Motion de défense du site industriel FERROPEM**

Monsieur le Maire expose la situation très précaire que connaît actuellement l'entreprise FERROPEM.

Les sites du Bochet à Montricher-Albanne, celui de Château-Feuillet à La Léchère et celui des Clavaux à Livet-et-Gavet en Isère sont menacés de restructuration.

Il informe l'assemblée des nombreux échanges des élus territoriaux et nationaux, dont Madame la Députée Emilie BONNIVARD avec les syndicats de l'entreprise du

Bochet et également avec le Directeur Général de FERROPEM basé à Chambéry.

La situation étant très préoccupante, il présente une motion pour la défense et l'avenir du site industriel de FERROPEM à l'initiative de Monsieur Jean-Paul MARGUERON, Président de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan et propose de l'adopter.

*Vote : 18 Pour*

### **7- Questions et informations diverses**

Yves DURBET :

- Une recherche active de moyen de communication rapide à l'attention des administrés est nécessaire.

Il rappelle que depuis plusieurs mois, lorsque quelqu'un se connecte sur le site internet

[www.latourenmaurienne.fr](http://www.latourenmaurienne.fr) ; il est proposé de renseigner ses coordonnées (nom, prénom et adresse mail) afin d'être informé en direct des actualités mises en ligne. Malheureusement, très peu de personnes se sont inscrites.

Il évoque également l'application Panneau Pocket qui pourrait être utilisée.

Les conseillers sont sollicités afin de réfléchir et faire des propositions.

- L'habituelle cérémonie du 11 novembre se déroulera uniquement avec les élus à la demande de l'État.

Justine VALENZANO informe l'assemblée que le Domaine Nordique du Grand Coin sera prêt à ouvrir samedi 19 décembre 2020 sauf indication contraire du Gouvernement.

**Séance levée à 19h05**



le 18 novembre 2020

## FICHE D'IDENTITE ET MISSIONS DU SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE

Le Syndicat du Pays de Maurienne a été créé le 4 décembre 2000 en substitution de l'Association des Maires de Maurienne (1972).

C'est un Etablissement Public de Coopération intercommunale, un syndicat mixte auquel adhère les 5 communautés de communes de la Maurienne (Porte de Maurienne, Canton de La Chambre, Cœur de Maurienne, Maurienne Galibier et Haute Maurienne Vanoise).

La gouvernance du SPM est confiée à un Comité Syndical, équivalent du Conseil Communautaire pour une Communauté de Communes ou du Conseil Municipal pour une commune. Il est composé de 56 délégués titulaires et 56 délégués suppléants avec la répartition suivante : 9x2 pour CCPM, 10x2 pour la 4C, 19x2 pour la 3CMA, 7x2 pour la CCMG et 11x2 pour la CCHMV.

Autour du Président, Yves Durbet (Maire de la Tour en Maurienne), 13 élus dont 8 Vice-présidents(es) administrent le SPM.

Le SPM poursuit l'objectif d'un développement harmonieux de la Maurienne au service de ses habitants. Pour lui permettre de fédérer les intérêts de toutes les collectivités de Aiton à Bonneval/Arc, il exerce les compétences suivantes :

**Transports Scolaires** : par délégation totale de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et délégation partielle de la 3CMA, le SPM définit l'étendue et les modalités de mise en œuvre du service. Il a supervisé l'inscription de 2 300 élèves et gère 84 circuits à la rentrée 2020-2021.

**Etablissement d'Enseignements Artistiques Maurienne (EEA)** : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le SPM constitue l'employeur unique des Assistants Territoriaux d'Enseignement Artistique soit 46 agents. Il assure l'entretien et le fonctionnement des 6 sites (écoles de musique) répartis sur la vallée.

**Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)** : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le SPM est maître d'ouvrage des opérations de protection, d'entretien de la végétation des cours d'eau sur le territoire (Arc et Affluents).

**Politiques contractuelles** : le SPM, par sa capacité à représenter la vallée, élabore et signe des contrats avec l'Etat, la Région, le Département, permettant aux collectivités locales ainsi qu'aux acteurs privés de bénéficier de subventions pour concrétiser leurs projets. Les financements publics obtenus déclenchent également l'apport de crédits européens conséquents (fonds Feader pour les activités agricoles, Fonds Feder via des programmes de coopération transfrontalière). Peuvent être citées (liste non exhaustive) :

le portage d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) : approuvé le 25 février 2020 et rendu exécutoire le 24 août 2020, ce document d'urbanisme constitue la pièce maîtresse des objectifs d'aménagement et de développement de la Maurienne pour les 10 prochaines années.

la mise en œuvre d'un Contrat Territorial avec le Département, d'un Plan Pastoral Territorial, d'un programme de valorisation et diversification de l'offre alimentaire (Leader), d'un Programme d'Intérêt Général pour l'hébergement des salariés du chantier Lyon-Turin, d'un programme d'accélération de la transition énergétique (TEPOS), d'une Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle...

la préparation d'un Contrat Territorial Maurienne n°2 dans le cadre de la démarche Grand Chantier Lyon-Turin, d'un Itinéraire Cyclable de fond de vallée.

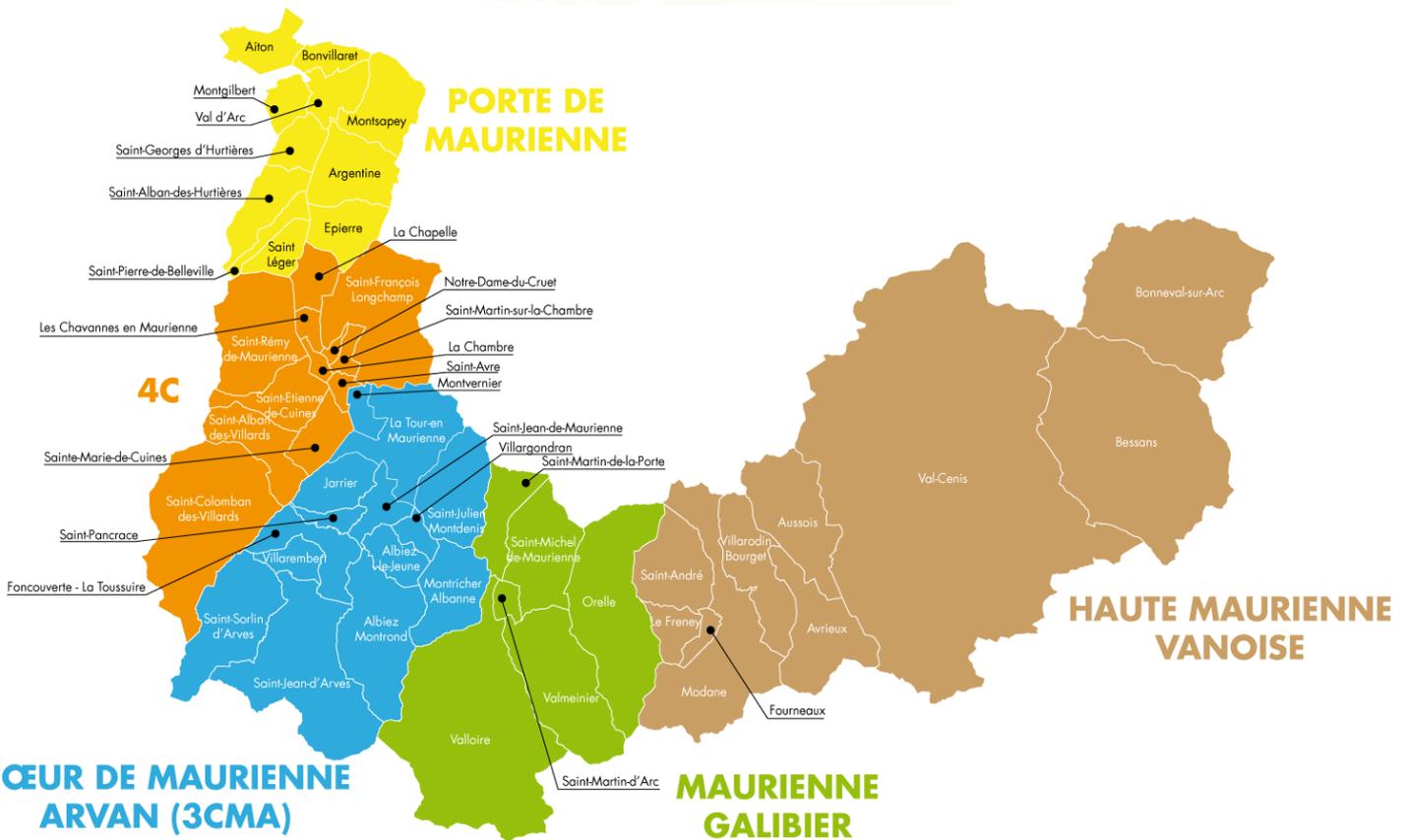
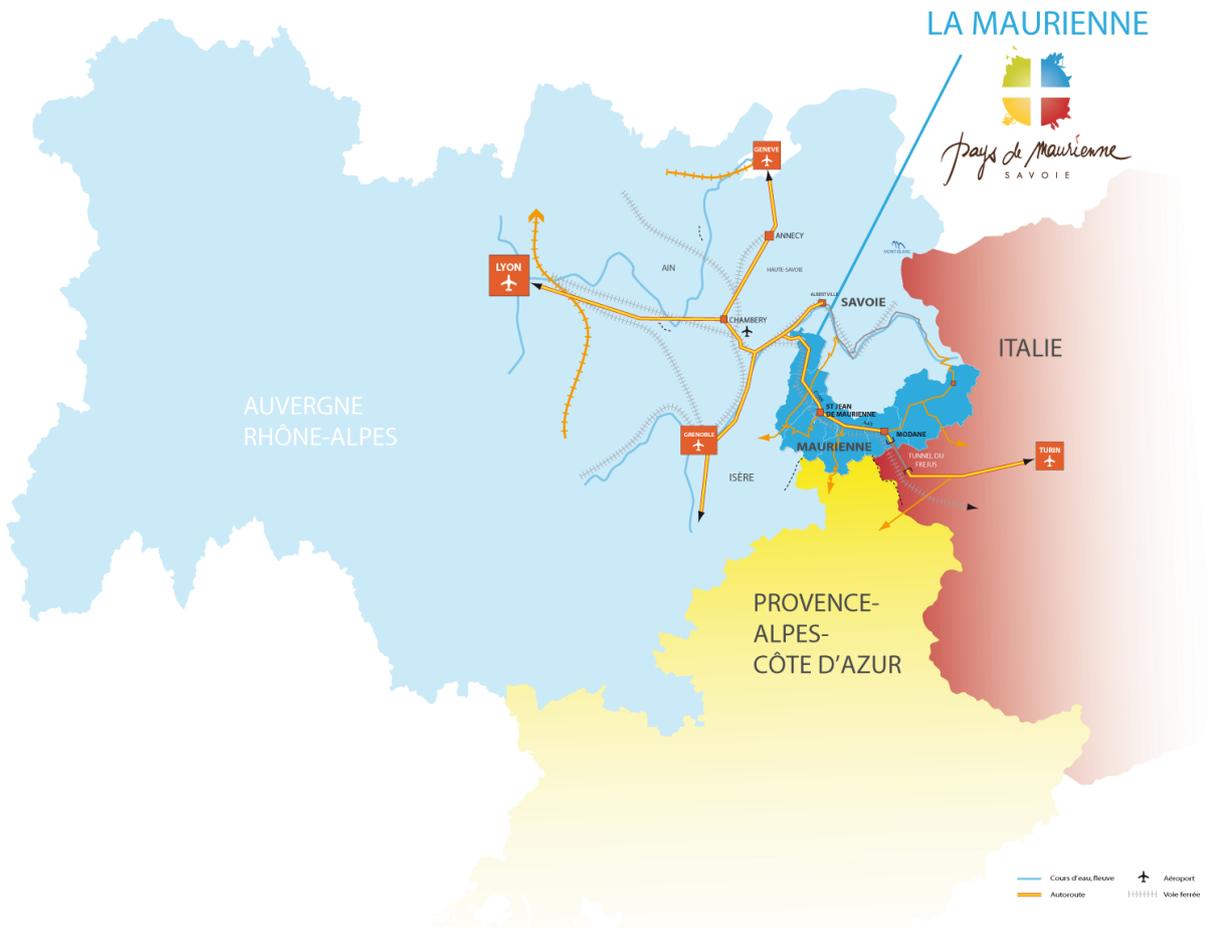
la conduite d'actions spécifiques labellisées Pays d'Art et d'Histoire...

Le SPM est propriétaire de l'abattoir Maurienne situé à Saint-Etienne-de-Cuines et comme tout propriétaire, il assume ses responsabilités en investissant pour sa modernisation (exemple : 185 428 € HT engagés sur la chaîne ovine en 2019).

Le budget principal 2020 du SPM s'élève à 10 516 666 €. La contribution des 5 communautés de communes ne représente que 37 % de ce budget.

Le budget annexe relatif aux transports scolaires s'élève à 2 090 820 €. La part des collectivités locales est de 17%.

Une équipe de 20 agents en moyenne (hors EEA) oeuvre au bon fonctionnement du SPM.



Mairie La Tour-en-Maurienne  
Hermillon  
mairie@latourenmaurienne.fr  
Tél. 04 79 64 27 72

Mairie annexe  
Le Châtel  
secretariat@le-chatel.com  
Tél. 04 79 64 24 80

Mairie annexe  
Pontamafrey-Montpascal  
mairie.pontamafrey@wanadoo.fr  
Tél. 04 79 83 40 03

Retrouvez toutes les informations utiles  
et l'actualité de votre commune sur :

[www.latourenmaurienne.fr](http://www.latourenmaurienne.fr)



LaTourEnMaurienne